

LYCEE CHATEAUBRIAND

136 bd de Vitré

CS 10637

35706 RENNES CEDEX 7

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Travaux de sécurisation des accès

Lot unique : clôture, portails et portillon

Dossier de Consultation des Entreprise

**N° DE MARCHE : 2018/001**

**DESCRIPTIF DES TRAVAUX**

**Procédure adaptée (articles 28 du Code des Marchés Publics)**

**Procédure de consultation** **:**

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l’article 28 du Code des Marchés Publics.

**DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES le 15 février 2018 à 17H**

Le présent descriptif comporte 5 pages numérotées de 1 à 5

**Article 1 - OBJET DU MARCHE**

Le présent marché se compose d’un lot unique

*I/ Le LOT UNIQUE  « clôture, portails et portillon » à pour objet :*

Pose d’une clôture de délimitation interne (A), implantation d’un portail ouvrant et d’un portillon motorisé PMR (B), d’un portail à double battants (C), d’un portillon non motorisé (D) et d’un portail accès secours (E).

Le candidat doit prévoir les terrassements pour les fondations, massifs de fondation et remise en état des lieux y compris réfection des revêtements et les divers raccordements (électriques, réseau, téléphoniques…) selon descriptif.

**A/Pose d’une clôture de délimitation interne**

Implantation :

Parking rue Mirabeau (conf.plan annexé tracé rouge)

Fourniture et pose d’une clôture, dimensions à relever sur site.

Panneaux treillis soudés à plis.

Implantation par scellement, (massif béton dosé à 250 Kg), arase supérieure du massif situé à plus 10 cm au-dessus du terrain naturel, hauteur maximale 1,85 m, espacement maximum entre les poteaux 2,50 mètres, prévoir la fourniture et pose des poteaux.

**B/Portail ouvrant et portillon PMR (zone 2 sur plan en annexe) :**

*1-Portail :*

Portail ouvrant motorisé.

Fourniture et pose d’un portail autoportant en acier barreaudé.

Dimensions de passage longueur à préciser dans l’offre, hauteur 1,75 mètres minimum.

Portail ouvrant selon les préconisations de la Région Bretagne (conf. Annexe II) et notamment les points suivants le portail «  bénéficiera des équipements de sécurité pour la protection des usagers (barres palpeuses anti-écrasement, détection de franchissement dans le périmètre d'évolution du portail, feux avertisseurs et sonores de fonctionnement, balisage au sol de la zone de manœuvre du portail).

Motorisation suivant la norme 13241-1.

Pose du portail comprenant :

Les terrassements et confection de fouilles, y compris évacuation des déblais et remise en état des lieux et réfection à l’existant, la pose de fourreaux de liaisons entre poteaux, le passage dans fourreaux de filaire pour barrage cellules et accessoires de sécurité, la mise en place des vantaux, la pose du sabot de fermeture, le câblage des cellules, le branchement de l’alimentation électrique sur poteaux coffre depuis le réseau existant au niveau du portail de service, la peinture de signalisation jaune/noir sur sol fini.

Contrôle d’accès :

Ouverture par code (platine), télécommande (compatible avec le matériel existant), interphone (relié aux logements de fonction et à l’accueil du lycée).

Commande ouverture en entrée et sortie avec badge, compatible avec système DMI.

Fourniture et mise en place sur poteaux en acier galvanisé de lecteurs de proximité positionnés en entrée et sortie , y compris terrassements pour fondation, remise en état des lieux et réfection à l’identique.

Branchement de l’alimentation électrique sur poteaux coffre depuis l’armoire électrique existante.

En sortie boucle de détection magnétique, sensibilité véhicules uniquement.

Raccordement électrique, et toutes sujétions

Essais et mise en service.

*2-Portillon PMR motorisé :*

Implantation conforme aux normes d’accessibilité des personnes en situation de handicap, fermeture par ventouse électrique.

Motorisation enterrée.

Possibilité de déverrouillage, en sortie, en cas d’évacuation à chiffrer en option.

Commande ouverture en entrée et sortie avec badge, compatible avec parc existant.

Fourniture et mise en place sur poteaux en acier galvanisé de lecteurs de proximité positionnés en entrée et sortie , y compris terrassements pour fondation, remise en état des lieux et réfection à l’identique.

Branchement de l’alimentation électrique sur poteaux coffre depuis l’armoire électrique existante.

Contrôle d’accès :

Ouverture par code (platine), interphone (relié aux logements de fonction et à l’accueil du lycée).

Commande ouverture en entrée et sortie avec badge, compatible avec système DMI.

Fourniture et mise en place sur poteaux en acier galvanisé de lecteurs de proximité positionnés en entrée et sortie , y compris terrassements pour fondation, remise en état des lieux et réfection à l’identique.

Branchement de l’alimentation électrique sur poteaux coffre depuis l’armoire électrique existante.

En sortie boucle de détection magnétique, sensibilité véhicules uniquement.

Raccordement électrique, et toutes sujétions

Essais et mise en service.

**C/Portail à double battants (zone 3 sur plan annexé) :**

Portail à double battants motorisé.

Fourniture et pose d’un portail à double battants en acier barreaudé.

Dimensions de passage longueur à préciser dans l’offre, hauteur 1,75m minimum.

Portail selon les préconisations de la Région Bretagne (conf. Annexe II) et notamment les points suivants le portail «  bénéficiera des équipements de sécurité pour la protection des usagers (barres palpeuses anti-écrasement, détection de franchissement dans le périmètre d'évolution du portail, feux avertisseurs et sonores de fonctionnement, balisage au sol de la zone de manœuvre du portail).

Motorisation suivant la norme 13241-1.

Pose du portail comprenant :

Les terrassements et confection de fouilles, y compris évacuation des déblais et remise en état des lieux et réfection à l’existant, la pose de fourreaux de liaisons entre poteaux, le passage dans fourreaux de filaire pour barrage cellules et accessoires de sécurité, la mise en place des vantaux, la pose du sabot de fermeture, le câblage des cellules, le branchement de l’alimentation électrique sur poteaux coffre depuis le réseau existant au niveau du portail de service, la peinture de signalisation jaune/noir sur sol fini,

Contrôle d’accès :

Ouverture par code (platine), télécommande (compatible avec le matériel existant).

En sortie boucle de détection magnétique, sensibilité véhicules uniquement.

Raccordement électrique, et toutes sujétions

Essais et mise en service.

**D/Implantation d’un portillon (zone 4 sur le plan annexé):**

*-Portillon  :*

Implantation d’un portillon préciser dimension dans l’offre,fermeture clef, organigramme du lycée ( MUL-T-LOCK).

**E/Portail battant « accès secours » zone 5 sur le plan annexé :**

*-Portail accès secours (annexe I, zone 2) :*

Ouvrant à simple battant, en acier barreaudé blanc, dimensions à relever sur site, fermeture à clef (compatible avec organigramme du lycée MUL-T-LOCK).

**Article 1-2 Contrôle des documents graphiques:**

Avant toute exécution de travaux, l’Entrepreneur devra procéder à la vérification des cotes de tous les plans qui lui seront remis. Il se conformera strictement aux cotes écrites figurées aux plans, à l’exécution de tout relevé à l’échelle. Toute erreur ou omission devra être signalée au Maître d’œuvre avant exécution.

**Article1-3 Opérations de contrôles**

A l’issue des travaux le fournisseur devra fournir :

1-Procès-verbaux d’essais

2-Certificats de conformité

3-Rapport de contrôle technique vierge d’observation portant sur les missions F (Fonctionnement), Hand (réglementation accessibilité des personnes en situation de handicap) et VIE (Vérification Initiale des Installations Electriques).

**Article 1-4 Normes**

Les travaux devront être réalisés selon les règles de l’art et les normes techniques ou règlements en vigueur applicables à la nature des prestations à fournir dans le cadre du présent marché. L’installateur fournira toutes les pièces justificatives autorisant l’utilisation des dispositifs (attestation de conformité, etc…), et plus particulièrement la norme **NF EN 13241-1**.

**Article 2 - DISPOSITIONS GENERALES**

Marché à procédure adaptée, en application de l’article 28 du Code des marchés publics.

La monnaie de compte du marché est l’euro. Toutes les pièces du marché ainsi que la correspondance y afférant, sont rédigées en français.

**Article 2-1 : Mesures d’ordre social - Application de la réglementation du travail**

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main d’œuvre et aux conditions du travail.

En application de l’article R.341-36 du Code du travail et avant tout commencement d’exécution, le titulaire doit remettre à la personne publique une attestation sur l’honneur indiquant s’il a ou non l’intention de faire appel, pour l’exécution du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l’affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

**Article 3 - TYPE DE MARCHE**

Il s’agit d’un marché à procédure adaptée, selon les dispositions de l’article 28 du Code des Marchés Publics.

**Article 4 – Lieu d’exécution**

Lycée Chateaubriand

136, boulevard de Vitré

35706 Rennes

**Article 5 - DOCUMENTS CONSTITUTIFS**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

-Le présent descriptif des travaux

-Le règlement de consultation

-Le plan d’implantation (annexe I)

-Les préconisations de la Région Bretagne (annexe II)

Le candidat devra joindre, impérativement, à son offre un certificat de visite sur site visé par le lycée.

**Article 6 - MODALITES DE PAIEMENT – INTERETS MORATOIRES**

Le prix est réglé par virement administratif dans un délai de 30 jours, à compter de la réception de la facture. Passé ce délai, des intérêts moratoires seront versés au taux légal augmenté de 2 points. Le règlement est effectué sur présentation d’une facture, correspondant à l’exécution de la prestation définie dans le bon de commande.

**Article 7 - DELAIS D'EXECUTION**

Les dates d’interventions sont mises au point entre le Lycée Chateaubriand et le soumissionnaire, les travaux doivent impérativement se dérouler avant le .

**Article 8 – DISPOSITIONS DIVERSES :**

**Personne publique contractante :**

Lycée Chateaubriand

136, boulevard de Vitré

35706 Rennes

représenté par son Proviseur – Pierre JOHANNEL

**Comptable public assignataire des paiements :**

Madame l’Agent Comptable du Lycée Chateaubriand, Marie-Laure MAHE-GUILLET